



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Pau, le 02 DEC. 2019

Service Gestion et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Arnaud Bidart
Téléphone : 05 59 01 64 16
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : AB-LET191859

Lettre recommandée avec AR n° 2C 117 473 1745 0

Madame la Gérante,

Un rapport de manquement administratif daté du 15 octobre 2018 et un projet d'arrêté rendant redevable la société Carrières et Travaux de Navarre d'une astreinte administrative vous ont été adressés le 3 janvier 2019. Vous indiquez en retour, par courriers des 15 janvier 2019 et 4 février 2019, ne pas avoir connaissance de l'arrêté n°2014022-0005 du 22 janvier 2014, mettant en demeure la société Carrières et Travaux de Navarre de respecter le règlement d'eau de la centrale hydroélectrique Erromateguy, située sur la commune d'Ahaxe-Alciette-Bascassan.

Cependant, les constats de non-respect du règlement d'eau de la centrale Erromateguy, portant sur l'absence de dispositif de contrôle du débit réservé et d'ouvrages de montaison et de dévalaison permettant d'assurer la libre circulation des poissons migrateurs, demeurent toujours valables et par courrier du 29 juillet 2019, un nouveau rapport de manquement administratif vous a été adressé avec un projet d'arrêté mettant en demeure la Société Carrières et Travaux de Navarre de se conformer au règlement d'eau de la micro-centrale hydroélectrique Erromateguy et d'assurer la libre circulation des poissons migrateurs. Dans le cadre de la procédure contradictoire aucune observation n'a été émise sur le contenu de ces documents.

En application des dispositions de l'article L. 171-8 du code de l'environnement, vous trouverez, ci-joint, pour notification l'arrêté préfectoral mettant en demeure la Société Carrières et Travaux de Navarre de se conformer au règlement d'eau de la micro-centrale hydroélectrique Erromateguy et d'assurer la libre circulation des poissons migrateurs.

Le service en charge de la police de l'eau de la direction départementale des territoires et de la mer se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Gérante, l'expression de ma considération distinguée.

Madame Anne-Marie Oillarburu
Gérante de la Société Carrières et Travaux de Navarre
Bourg
64220 Bustince-Iriberry

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet

Christian VEDELAGO